



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1778

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Approbation du schéma de développement universitaire (SDU) 2010 - 2020 et de l'engagement financier de la Communauté urbaine

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthelémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yéréman.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010**Délibération n° 2010-1778**

commission principale : développement économique

objet : **Approbation du schéma de développement universitaire (SDU) 2010 - 2020 et de l'engagement financier de la Communauté urbaine**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'attractivité internationale et l'ouverture à l'économie de l'enseignement supérieur et de la recherche sont des enjeux clés pour l'ambition européenne de la métropole lyonnaise.

Dans le cadre du plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine affirme sa volonté de renforcer la place de l'université en tant qu'acteur de l'innovation et du développement de la métropole.

Pour cela, elle s'est engagée à :

- soutenir le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Université de Lyon pour une université forte,
- inscrire l'université dans le dynamisme entrepreneurial et le transfert de technologies,
- mettre en œuvre le schéma de développement universitaire (SDU) en cohérence avec le schéma d'accueil des entreprises dont il partage les principes directeurs.

Les objectifs du schéma de développement universitaire (SDU)

Le schéma de développement universitaire (SDU) est un document de référence qui fixe de manière partenariale les grandes orientations du territoire dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'horizon 2020. Le SDU s'appuie sur les premières étapes de structuration d'une politique de site engagée depuis 2006 : labellisation des pôles de compétitivité, création des réseaux thématiques de recherche, création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur et labellisation du projet Lyon Cité Campus (dans le cadre de l'Opération Campus).

Conçu en partenariat étroit avec l'Université de Lyon et le Sepal (Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise), le SDU a fait l'objet d'une large concertation auprès des communes et de l'ensemble des partenaires qui interviennent sur le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche : collectivités territoriales (communes, Conseil régional, Conseil général), organismes de recherche (Centre national de la recherche scientifique, Institut national de la santé et de la recherche médicale), Crous, Sytral, Rectorat, etc.

Le SDU a été approuvé par le conseil d'administration du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur, le 4 octobre 2010.

Le document stratégique faisant référence est annexé à la présente délibération.

La plateforme stratégique du SDU

Au travers du SDU, la Communauté urbaine et ses partenaires ont souhaité construire une plateforme stratégique constituant un cadre collectif pour l'action, afin de prioriser et planifier les investissements à mettre en œuvre. Il permet de mettre en cohérence les différents dispositifs actuels de développement universitaire et pose les bases afin de mieux préparer l'avenir.

Cette plateforme se décline selon 3 orientations stratégiques qui traduisent l'ambition internationale de la métropole lyonnaise en matière d'enseignement supérieur et de recherche : être reconnue comme l'un des 10 sites européens majeurs.

La première orientation consiste à renforcer l'attractivité internationale de l'Université de Lyon. Il s'agit de faire de l'université un acteur majeur de l'innovation, en développant l'accueil des chercheurs et des étudiants étrangers et en portant le niveau d'équipement des campus à un standard international.

Pour cela, le SDU propose de construire une architecture de la recherche et de la formation autour de 4 thématiques stratégiques et l'identification de deux campus moteurs de la dynamique économique de la métropole, en s'appuyant sur les priorités définies par l'État dans le cadre de l'Opération Campus - les campus Charles Mérieux et LyonTech - la Doua.

Les thématiques prioritaires de l'Université de Lyon sont :

- science, société, santé,
- savoirs, échanges et régulation,
- enjeux et modélisation de la complexité,
- environnement et société : savoirs et ingénierie pour le développement soutenable.

Les deux campus concernés, Campus Charles Mérieux et LyonTech - La Doua, sont porteurs d'équipements universitaires et de recherche structurants et offrent un potentiel de développement économique et urbain important que le SDU entend renforcer, notamment, au travers de projets urbains ambitieux.

La deuxième orientation vise à développer les synergies entre l'université et son territoire en engageant une réorganisation territoriale de l'université, permettant à chaque site de trouver la place qui lui revient dans le système.

Ainsi, pour chaque campus, le SDU a défini des principes directeurs en matière économique et urbain qui doivent guider son développement.

Sur la base d'un projet pédagogique et scientifique qui lui est propre, chaque campus a défini sa vocation et un projet spécifique qui contribuent au renforcement de l'ensemble du site universitaire lyonnais, dans une logique de mise en réseau :

- campus Charles Mérieux (sites Berges du Rhône, Gerland, Lyon Sud) : construire un campus multipolaire pour organiser la rencontre des Biosciences et des Sciences Humaines et Sociales,
- campus LyonTech - la Doua : ouvrir sur la ville et densifier un campus d'excellence internationale centré sur les éco-technologies et les ingénieries post-carbone,
- campus Lyon Santé Est : construire un pôle européen pour la formation et la recherche biomédicale,
- campus Porte des Alpes : conforter un campus au carrefour des sciences de l'homme et du territoire,
- campus Lyon Ouest - Ecully : construire le campus « sciences - business- innovation - entrepreneuriat » de l'Université de Lyon,
- campus Vaulx-en-Velin : conforter un campus centré sur la conception et la gestion de la ville (de l'objet technique au territoire).

La troisième orientation vise à faire de Lyon une métropole universitaire accueillante, proposant une qualité de vie étudiante élevée (accessibilité, équipements) et une offre de logements étudiants adaptée aux besoins.

Le SDU décline cette orientation en 4 priorités :

- créer les conditions d'une politique de logement étudiant qui répondent aux enjeux de mise à niveau et d'internationalisation (organisation d'une conférence sur le logement étudiant...),
- renforcer l'accessibilité des sites universitaires par les transports en commun et les modes doux et contribuer ainsi à la mise en réseau effective des campus,
- encourager la mise en œuvre d'une offre de services coordonnée entre les communes et l'université, en matière d'accueil des étudiants,
- faire émerger au cœur de la rive gauche de Lyon, une véritable centralité universitaire à l'échelle métropolitaine.

La mise en œuvre des orientations du SDU et l'engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon

Les orientations du SDU seront déclinées en un plan d'actions par campus engageant les différents partenaires.

Un dispositif de pilotage opérationnel, associant collectivités, Université de Lyon et l'Etat sera mis en œuvre en 2011.

De plus, le SDU constitue le volet université du schéma d'accueil économique (SAE) dont il partage les principes directeurs. Un état d'avancement régulier du SDU sera fait en Comité de pilotage du SAE afin d'en valider la cohérence.

Pour soutenir l'ensemble de ces actions, la Communauté urbaine propose une intervention financière à hauteur de 25 M€ telle que prévue pour le mandat 2008-2014. La Communauté urbaine s'engage à soutenir, ainsi, les actions relevant de ses compétences en matière de développement économique et urbain.

Le conseil de Communauté délibérera ultérieurement sur les autorisations de programme afférentes à chaque campus. A chacune de celles-ci sera attachée une liste d'opérations définie en concertation avec l'Université de Lyon, les établissements et communes concernés.

Ainsi, les déclinaisons opérationnelles du SDU feront l'objet de délibérations d'application successives qui feront référence au SDU ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve les orientations stratégiques du schéma de développement universitaire (SDU) 2010-2020.

2° - Approuve l'engagement de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 25 M€ au profit des campus, ci-dessous, pour la période 2008-2014 :

- campus Charles Mérieux - (sites Berges du Rhône, Gerland, Lyon Sud) : construire un campus multipolaire pour organiser la rencontre des Biosciences et des Sciences Humaines et Sociales,
- campus LyonTech - la Doua : ouvrir sur la ville et densifier un campus d'excellence internationale centré sur les éco-technologies et les ingénieries post-carbone,
- campus Lyon Santé Est : construire un pôle européen pour la formation et la recherche biomédicale,
- campus Porte des Alpes : conforter un campus au carrefour des sciences de l'homme et du territoire,
- campus Lyon Ouest - Ecully : construire le campus sciences - business - innovation - entrepreneuriat de l'Université de Lyon,
- campus Vaulx-en-Velin : conforter un campus centré sur la conception et la gestion de la ville (de l'objet technique au territoire).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.